

EXPOSITION COLLECTIVE "ESTIV'HALLS" – Eté 2023

Je soussigné (si l'œuvre est celle d'un mineur, à remplir par le responsable légal) :

Madame Monsieur : (Prénom - NOM),

Si l'œuvre est celle d'un enfant, Prénom et NOM de l'enfant :

Résidant (adresse complète) :

.....

Téléphone :

Mail (obligatoire) :

Propose une œuvre de type :

photo peinture dessin divers (collage, impression...) sculpture

autre (support / technique) :

d'une dimension approximative de (en cm) :

Titre de l'œuvre :

Décrivez en quelques mots ce que représente votre œuvre :

.....

(Obligatoire) Estimation du prix de l'œuvre* : €

* Pour notre assurance, nous avons besoin de connaître le prix de votre œuvre, sur la base de laquelle vous serez remboursé(e) en cas de sinistre. Nota-bene, les œuvres trop chères ne pourront être couvertes par notre assurance, et de fait, ne pourrions donc être exposées.

Je reconnais être l'auteur et propriétaire exclusif de l'œuvre (ou de celle de mon enfant), et autorise la mairie de Châteaugiron (médiathèque Les Halles) à l'exposer, sans contrepartie, approximativement du 21 juin au 31 août 2022, dans la Médiathèque Les Halles de Châteaugiron.

J'apporterai mon œuvre entre **le mercredi 14 juin et le samedi 17 juin pendant les heures d'ouverture, ou sur rendez-vous***. Je m'engage à **venir récupérer mon œuvre entre le mardi 5 septembre et le samedi 9 septembre**, pendant les horaires d'ouverture, ou sur rendez-vous. En cas d'impossibilité, je préviens les responsables de la médiathèque, sans quoi, **au-delà du 10 septembre 2023, l'œuvre sera considérée comme abandonnée et donnée gracieusement à la médiathèque Les Halles**, qui sera ensuite considérée comme propriétaire exclusive de l'œuvre. *Contact : 02 99 00 65 65, courriels : leshalles@mediatheque-chateaugiron.fr ou direction@mediatheque-chateaugiron.fr

Je reconnais que si un nombre trop important d'œuvres à exposer, ou si mon œuvre ne devait pas répondre favorablement aux missions de service public, aux bonnes mœurs, inhérents à une médiathèque municipale, l'œuvre peut se voir refuser et sera restituée.

J'autorise la mairie à utiliser des photos/vidéos de mon œuvre à des fins de communication (plaquette, flyer, affiche, chaîne Youtube, articles de presse...).

Fait à : le (date) : 2023

Signature précédée des mentions "lu et approuvé" :